[illegible] du ministère de la Guerre avec médaille d'or du conseil général du Nord.

Tir à la carabine. — Adultes. — 1. Verschoore Arthur, médaille d'argent du ministère de la Guerre ; 2. Deberdt Jean, médaille de bronze du ministère de la Guerre ; 3. Cornuel Eugène, diplôme d'honneur du ministère de la Guerre ; 4. Theelen Alphonse, diplôme d'honneur du ministère de la Guerre.

Tir à la carabine. — Pupilles. — 1. Hildebrand Gaston, médaille de bronze du ministère de la Guerre ; 2. Meurisse Henri, médaille de bronze, offerte par la Jeunesse Lilloise ; 3. Deberdt Jean, diplôme d'honneur du ministère de la Guerre ; 4. Verschoore Arthur, diplôme d'honneur du ministère de la Guerre.

Au 19e championnat, l'Ecole Litré s'était classée : Section pupille, 566 sur 1.631 écoles. — Vétérans : 139 sur 779.

Ont obtenu : Section pupilles : Debruyker, diplôme avec breloque de l'U. ; Scouflaire, diplôme ; Koolen Julien, diplôme. — Section vétérans : Bouquillon, diplôme.

L'Association Amicale du Tir Litré fait un pressant appel aux anciens élèves de l'Ecole Litré qui ne sont pas encore inscrits sur ses contrôles, aux jeunes gens qui veulent préparer le B. A. M. ou qui désirent faire de la culture physique. Elle leur rappelle que la cotisation mensuelle est de 0 fr. 25 et donne droit à un tir tous les dimanches. Elle les prie de se faire inscrire à l'Ecole Litré, tous les dimanches, de 10 heures et demie à 12 heures et demie, pendant la séance de tir.

Les adhésions pour la Jeunesse Lilloise sont reçues place Philippe-de-Girard, les mercredi et vendredi, à partir de 8 heures et demie, et les mardi et jeudi, à l'annexe de la basilique d'Esquermes, chez M. Gobert, estaminet de l'Aurore, Grande-Route de Béthune.

Où est ma boîte ? Quelle boîte ? Eh bien celle des Pilules Suisses ; je ne me sens pas bien, il me faut prendre une pilule maintenant et une ce soir. Ce dialogue, on peut l'entendre souvent dans les familles.

Une boîte de Pilules Suisses contient 50 pilules qui se conservent parfaitement. 2849

LAS DE LA VIE

Hier après-midi, vers 5 heures et demie, un homme d'équipe à la gare de marchandises rue de Tournai, a trouvé pendu, en un water-closet, un individu paraissant âgé d'une soixantaine d'années et vêtu misérablement. Le malheureux, qui devait appartenir à un hospice quelconque, avait lié dynamentiquement la dite bouteille pendant toute la nuit de dimanche à lundi en des estaminets des environs de la gare. On ne trouva sur lui aucune pièce d'identité, mais selon les affirmations de certaines personnes qui le connaissaient de vue, il aurait été pensionnaire des incurables à Saint-André. Après les constatations médico-légales, son corps a été conduit à la morgue. Une enquête est ouverte.

Bandes pour varices

Bas caoutchouc extra 1 fr. 50 le mètre ; bandes de crêpe de toutes marques, Velpeau, Tiza, etc., prix défiant toute concurrence. Bilas Assomption, 5 bis, rue de Palais-Rihour, Lille. Téléphone 26.35. 2419

UN PARDESSUS PRENDS LE LARGE

M. Georges Ridez, 26 ans, graveur-lithographe, 47, rue de Béthune, avait déposé son pardessus au vestiaire, dans le couloir de la pension où il prend ses repas.

Il l'avait perdu samedi soir à 7 heures 20, à 8 heures le pardessus avait disparu.

A L'INSTRUCTION

M. Gobert, juge d'instruction, a renvoyé devant le Tribunal correctionnel, à l'audience du 2 janvier, le sieur Aristide Roileux, 62 ans, journalier, demeurant à Wattrelos, qui, le 7 décembre courant, frappa violemment M. Simon Guidez, tenancier d'un estaminet en la même localité.

— M. Delalé, juge d'instruction, a renvoyé devant le Tribunal correctionnel, à l'audience du 2 janvier, le sieur Désiré Dépoorter, 24 ans, charron, qui, il y a un mois, escroqua 32 francs à M. Lagraux et 20 francs à M. Germain Vanguchi.

UN CHEVAL ET UNE VOITURE DISPARAISSENT

Hier après-midi, vers 4 heures et demie, M. Louis S..., livreur en service de MM. Dupont frères, brasseurs et négociants en spiritueux, 238, rue du Faubourg-de-Roubaix, avait arrêté son attelage devant le numéro 54 de la rue d'Artois, où sont situés les bureaux de la régie. Lorsqu'il sortit de l'immeuble, il constata, non sans surprise, la disparition de sa voiture et de son cheval. De suite, il parcourut les rues avoisinantes, mais ses recherches furent vaines. Le cocher fut alors pris d'une crise de désespoir et tout ému il alla conter sa mésaventure à M. Videt, commissaire de police du 4e arrondissement.

Une enquête est ouverte et l'on recherche le véhicule, le cheval... et le voleur.

ARRETE

Des agents de sûreté ont arrêté hier après-midi, en vertu d'un mandat d'arrêt délivré par M. Jossen, juge d'instruction à Metzen, le sieur Georges Ledes, 31 ans, sans profession ni domicile fixe.

VOL ET CAMBRIOLAGE

Hier matin vers 10 heures, Mme Six, marchande de brosses, demeurant 31, rue Baudin, était occupée à vendre sa marchandise au marché de Wazemmes. Un audacieux voleur lui déroba un sac de toile contenant une somme de 60 francs en pièces de 5 fr. qu'elle avait déposé en un coin de son étalage. La commerçante a déposé plainte et l'on recherche le voleur.

— Vers la même heure, un cambrioleur s'est introduit dans la chambre occupée par Mlle Germaine Dalle, 23 ans, cannetière, 6 bis, rue d'Arcole, et a dérobé un bracelet, un tour de cou en or et une pièce de cinq francs. Le montant de ce vol s'élève à environ 50 francs.

Plainte a été déposée et la police recherche activement le malfaiteur.

ROUBAIX

VICTIME DE L'OBSCURITE & DU FROID

Lundi, vers 17 heures et demie, une ménagère de Lys-lez-Lannoy, Mme veuve Hippolyte Desailly, née Pauline Augustin, se dirigeait vers Croix, venant de Lys.

Mme Desailly empruntait le boulevard Alfred-Motte lorsque, trompée par l'obscurité complète régnant dans ces parages, elle bifurqua vers le chemin menant chez M. Ruinet, maraîcher, auprès du bosquet bien connu des Roubaisiens.

Puis, reconnaissant sans doute faire fausse route, la ménagère prit à travers champs pour regagner le boulevard, mais tomba dans un fossé servant de drainage à ciel ouvert, profond de 0,80 centimètres environ et contenant environ 0,30 centimètres d'eau en ce moment.

Roulant au fond du fossé, l'infortunée se noulla de la tête aux pieds, et bien que tremblant par le froid, réussit, par un suprême effort, à sortir de cette fosse glacée. Malheureusement, épuisée, elle retomba sur le sol, à quelques mètres du bord, pour ne plus se relever, saisie par une congestion mortelle, et sans proférer un cri.

Quelques instants plus tard, le domestique de M. Ruinet, sortant de chez son patron pour prendre des châssis de couche déposés auprès de l'endroit où gisait la morte, aperçut le corps déjà raidi.

La police fut aussitôt avisée et bientôt M. Appert, commissaire de police du 3e arrondissement, venait procéder aux constatations légales, qui établirent une mort purement accidentelle.

Le corps fut, un peu plus tard, transporté à la Morgue de la Fraternité.

La défunte était née à Laquerchin (Nord), le 13 avril 1845, ainsi que l'établirent les papiers trouvés dans les vêtements ; elle était dans l'indigence et assistée par des établissements charitables.

UNE ATTAQUE D'APOPLEXIE SUR LA VOIE PUBLIQUE

Dans la soirée de dimanche, Mlle Amélie Riquier, 53 ans, gouvernante chez M. Cautier, industriel, rue de la Gare, 12, à Croix, passait sur le trottoir, à l'angle de la rue de Lannoy et du boulevard de Mulhouse, quand elle s'abattit soudain, terrassée par une attaque foudroyante d'apoplexie.

Transportée par des passants à l'estaminet Claessens, rue de Lannoy, 281, Mlle Riquier y reçut les soins du docteur Dispe. Elle fut ensuite conduite d'urgence à l'hôpital de la Fraternité, où elle décédait dans la nuit même.

36 BOBINES RETROUVEES SUR 40 VOLEES

Relatant à nouveau le vol de laine peignée perpétré dans la nuit de vendredi à samedi, dans les magasins Delebois et Walbaum, nous précisions hier que 22 bobines de laine avaient été retrouvées dans la cachette que s'étaient ménagée les voleurs, sous le tablier du Pont des Arts.

Or, hier matin, à l'aube, M. Castelain-Strajier, marchand de beurre, demeurant rue du Luxembourg, passait auprès d'un terrain vague contigu aux magasins qui avaient été cambriolés.

Son attention fut attirée par un ballot de toile déposé dans un coin de ce terrain. Il s'approcha et examinant le ballot, il reconnut, non sans surprise, que la toile recouvrait 14 bobines de laine peignée !

M. Castelain prévint aussitôt les intéressés qui, actuellement, sont de façon un peu inexpérée peut-être, rentrés en possession de 36 bobines sur les 40 qui leur avaient été soustraites.

TIMONERIE AERIENNE

Nous savons que M. le Ministre des Travaux publics a donné sa haute approbation à l'ingénieux système de signalisation aérienne, découvert par « la Ligue Nationale ».

Ce procédé, qui consiste à utiliser, pour les repères exacts à fournir aux voyageurs des airs, la calotte des gazomètres des villes est déjà entrée en pratique dans une trentaine de localités françaises.

« La Compagnie du gaz de Roubaix a reçu communication officielle du signal qui lui est dévolu.

070 — 317

Ces chiffres nous donnent d'ailleurs la latitude, puis la longitude, exactes de notre ville.

A L'HARMONIE DU FRESNOY

Notre jeune et prospère société musicale a fêté la Sainte-Cécile avec entrain et succès.

Après une magnifique audition qui avait attiré une foule immense, un banquet réunissait les musiciens au local de la Société. Ce banquet était présidé par M. le docteur Dupré, adjoint au maire, entouré de M. Jean Dubruille, président d'honneur ; M. Gustave Lemaire, président fondateur ; M. Capelle, directeur ; M. Leduc, vice-président ; MM. Darkens, Spriet, Marchand et Samain, membres protecteurs.

A l'heure des toasts, des discours furent prononcés par MM. Lemaire, Duhem, Dubruille, Dupré, Hocque, Capelle, Marchand, Duhem et Cromelinck.

Les orateurs furent très applaudis et d'enthousiastes vivats suivirent les toasts.

Cette fête charmante se termina par un concert improvisé autant que réussi.

Échos des Sociétés

Ecole de Tir et d'Instruction militaire de la Fédération des Anciens Elèves des Ecoles publiques de Roubaix

En raison de la nouvelle année, les cours seront suspendus du lundi 29 décembre 1913 au lundi 5 janvier 1914 inclus.

La reprise des cours aura lieu le mardi 6, à 20 heures, pour les pupilles post-scolaires.

TOURCOING

Usine à gaz de Tourcoing

Nous avons annoncé dans notre compte rendu de la dernière séance du Conseil municipal que l'Usine à gaz exploitée jusqu'ici par la Ville, allait être exploitée par une Société industrielle.

Dans un rapport de M. le Maire, on notait les raisons qui rendaient nécessaires cette transformation.

Nous avons donné le nom de la société, donnons aujourd'hui, d'après le rapport de M. Dron, les « résultats de l'opération ».

RESULTATS DE L'OPERATION

Pour les consommateurs. — [illegible] gation associée pour [illegible] immédiate de se [illegible] intérêts des habitants. Or, quel est [illegible] lérêt ? A-t-il à leur disposition [illegible] aussi possible, rapport [illegible] ges économiques qui peuvent [illegible] éventuels indispensables à leur [illegible] distribuée ou à leur [illegible] lean, le gaz et l'électricité, [illegible] disposition au tout le gaz [illegible] condition l'indispensable, du [illegible] d'une ville.

Pour le gaz [illegible] ment, — après avoir [illegible] rifs ne sont supérieurs [illegible] en ce qui concerne [illegible] les prix pratiqués [illegible] temps les plus avantageux [illegible] tus. Le gaz a coûté [illegible] pour la longueur [illegible] canalisations [illegible] retour à l'état de [illegible]

[illegible] 17 centimes le mètre [illegible] tible [illegible] 0,05 de moins [illegible] ne objection [illegible] contre ce gaz avantageux [illegible] moins [illegible] 0,05 centimes.

Pour le personnel : [illegible] posée en principe dès le début des négociations visait le personnel. Nous avons pris des engagements vis-à-vis de lui et n'entendions pas nous y dérober par un artifice, par un moyen détourné.

Toutes les garanties qu'il possédait en vertu du Statut du 21 septembre 1912 subsistent et la substitution de la Société à la Ville n'y changera rien. L'échelle des traitements, — l'application d'un système de retraites aux employés, équivalent à l'ancien, — le maintien de la Commission du Travail, — où le Directeur et l'Administrateur délégué représenteront l'élément patronal, — l'obligation d'employer des Français, sauf en cas de nécessité ou exceptionnellement pour des emplois exigeant des aptitudes spéciales, tout cela est visé dans la convention et accepté par la Société qui aura à cœur d'entretenir les meilleurs rapports avec le personnel, sachant bien que son intérêt le lui commande à toute pointe de vue.

M. Dron examine ensuite le cas particulier de M. Bernard, directeur de l'Usine, puis examine la question au point de vue des intérêts de la ville.

Pour la Ville. — La plupart des avantages qui en résulteront pour elle ont été envisagés au cours de ce rapport : il suffit de les rappeler :

1° Le premier, outre que l'Administration municipale sera dégagée des graves soucis d'ordre industriel et commercial qui l'accaparent plus que de raison, est la garantie d'un gros bénéfice consolidé pour 40 ans. Plus d'aléas à courir du fait que l'exploitation aurait plus ou moins bien dirigée et que les circonstances lui seraient plus ou moins favorables.

La Ville recevra une somme forfaitaire de 500.000 francs par an, quels que soient les résultats de l'exploitation, en sorte qu'il ne puisse surgir de ce chef aucune cause de contestation avec la Société.

2° Elle touchera en surplus, à partir de 1916, 10 % sur le gaz vendu aux particuliers par million de mètres cubes excédant les 7 millions qui représenteront vraisemblablement en 1914 la production de l'Usine, soit environ 12.000 à 13.000 francs par million de mètres cubes supplémentaires.

3° La ville retrouvera à l'expiration du contrat un matériel (outillage de fabrication, canalisation et compteurs) considérablement accru et amélioré sans qu'elle ait eu à en faire les frais par des prélèvements sur ses ressources ordinaires ou au moyen d'emprunts, dont la perspective serait une source d'ennuis et de formalités qu'il est préférable d'éviter.

Son domaine se trouvera ainsi enrichi sans que ses mandataires aient à se donner le moindre peine, sans qu'elle ait eu à faire le moindre débours.

4° Enfin, la Ville recevra de suite une somme importante (étagnant certainement plus de 200.000 francs (mais nous ne pouvons l'évaluer insuffisamment), dont elle disposera au mieux de ses intérêts pour réaliser les travaux les plus utiles de toute nature, suivant les délibérations que le Conseil prendra en toute indépendance.

[illegible] considérables qui résulteront du contrat projeté. Nous nous demandons vainement sous quel prétexte, pour quelles raisons le Conseil municipal pourrait hésiter à l'accepter.

Le maire,
Gustave DRON.

UNE REUNION REPUBLICAINE

Une réunion républicaine a eu lieu chez M. Verbeck, rue du Bois. Une cinquantaine de républicains de ce quartier avaient répondu à l'appel des militants du Brun-Pain.

Il fut d'abord nommé une commission [illegible] Ont été élus : MM. Ouer [illegible] président ; Louis Ebin, vice-président ; Jules Legendre, secrétaire ; Arthur [illegible] ; Joseph Magnier et A. [illegible], commissaires.

M. Dron remercie les républicains présents de l'honneur qu'on lui fait en le faisant [illegible] depuis [illegible] son devoir, je [illegible] Vive la République ! Vive M. Dron ! »

TENTATIVE D'ATTENTAT A LA PUDEUR

[illegible] dernier, M. Ricardi, juge [illegible] à Hélemes, inculpé un nommé [illegible] Julien Desumaux, âgé de 47 [illegible] d'attentat aux mœurs. Jusqu'à [illegible] avait été introuvable : il a été arrêté hier à 7 heures du matin, par le [illegible] de la sûreté. Les gendarmes l'ont [illegible] à Lille dans la journée.

IL PORTAIT UN « COUP DE POING » AMERICAIN

Dimanche, pendant la soirée de cinématographie, rue de la Vallée-Bayard, à la [illegible] résidant, Delaughe Arthur, 19 ans, [illegible] de causer du scandale. Malgré les prières [illegible] qu'il portait un calme, [illegible] continuait toujours à faire du tapage.

Appelés, les agents de police durent l'expulser de la salle. Cet individu a été trouvé [illegible] coup de poing « américain.

[illegible] par M. le commissaire de police Guichard. Il a été, après avoir été gratifié d'un procès-verbal, laissé en liberté.

DEFENSE DE DANSER

La danse est un sport d'un genre particulier, mais pour s'y livrer, il faut avoir surtout, quand on est cabaretier, l'autorisation. Mme Leenknegt Emilie, l'avait sans doute oublié, puisqu'elle a laissé danser, dans son cabaret, rue des Coulons, 82, dans la nuit du dimanche au lundi, et cela sans autorisation. Conséquences : une contravention dressée par la police.

TEMOIGNAGE DE SYMPATHIE

Les agents de police du 1er arrondissement se sont rendus hier au soir, chez M. Guichard, commissaire, pour le féliciter sur sa nomination à Nancy comme commissaire de 1re classe.

VOL D'UN PORTEMONNAIE

Mme Marie Dalplanque née Bleuset, cabaretière, rue de la Bienfaisance, 7, avait placé son portemonnaie dans une armoire vitrée qui se trouve dans la salle à manger. Ce portemonnaie contenait 87 francs, dont deux billets belges.

C'est vers neuf heures du soir, que cette dame constata dimanche, que le portemonnaie et le contenu étaient disparus.

LA FRAUDE

Les douaniers du Touquet ont arrêté un jeune homme, Florimond Tyleis, 14 ans, domicilié à Roubaix, rue de la Chapelle-Carrette, qui était porteur de 17 kilos de café vert.

— La douane du Risquone-Tout a arrêté Félix Merckel, 33 ans, originaire de Lille, domicilié à Neuville-en-Ferrain, qui cherchait à introduire en fraude un ballot de sept kilos de café.

AUTOUR DE LILLE

HAUBOURDIN

Concert de bienfaisance. — Le concert de bienfaisance organisé le 24 décembre 1913 au profit de deux membres malades depuis de nombreux mois, a dépassé les espérances du comité. Le concours apporté par les artistes, MM. Lauwers, Brunelle, Vanleughem, l'original Léon et Goessel, pianiste, ainsi que M. Lamberl, qui a bien voulu nous prêter sa salle de cinéma, ont été pour l'œuvre un sincère appoint.

Nous adresserons, nous écrit-on, des remerciements spéciaux à M. Connesson, qui a bien voulu procurer une audition charmante et inédite, celle de morceaux choisis par Mlles X... et Y... qui veulent conserver leur anonymat ; nous tenons à les féliciter.

Nous remercions également nos généreux souscripteurs haubourdinois et sommes heureux de les remercier sincèrement.

Chiens de défense. — Le « Club des 3 » a profité de la Fête de Noël pour donner son dernier concours pour les chiens novices du Club. Cette petite fête, dotée de quelques primes, a pleinement réussie et, malgré la rigueur de la saison, elle fut suivie par de nombreux sportsmen. Les primes ont été gagnées comme suit : la 1re par Sa Rée à M. Bast, la 2e par Pick à M. Schurer ; la 3e par Mick à M. Ducrocq ; la 4e par Jinotte à M. Frenneaux.

MONS-EN-BARŒUL

La Feuille d'Etain. — Les membres du comité, dans leur dernière réunion, ont décidé que les visites à domicile ont été pour eux un encouragement, plusieurs listes étaient déjà complètes, et remercient tous les habitants qui ont contribué à cette belle œuvre, ou ceux qui vont contribuer à cette œuvre entreprise par des jeunes gens dévoués qui pourront donner aux petits déshérités de vraies de bonnes et saines vacances.

Après la réunion, une soirée improvisée eut lieu, et c'est par une quête au profit de l'œuvre qu'elle produisit la somme de dix-sept francs.

Nous félicitons les chanteurs dévoués : MM. Herriote, Vaillant, Jules Fremeux, Vandenbesche, au nom des petits malheureux.

SECLIN

A l'occasion du nouvel an, la Municipalité recevra à la Mairie, mercredi 31 décembre à 20 heures.

Le Conseil municipal se réunira à la Mairie, dans la salle ordinaire des délibérations, vendredi prochain 2 janvier 1914, à 20 heures. Ordre du jour : Crédits. — Energie électrique : contrôle des distributions. — Hôtel des Postes : fonds destinés à couvrir la dépense des travaux d'aménagement.

WASQUEHAL

Une maison complètement incendiée. — Lundi vers 5 heures du matin, un incendie violent s'est déclaré chez M. Rémy Soens, maraîcher, rue Carpeaux, 99, dans le grenier, bourré de fourrage, de l'habitation.

Les pompiers de Roubaix furent aussitôt prévenus téléphoniquement par les soins de M. D'Hooghe, conseiller municipal et survinrent très rapidement ; ils mirent de suite en action une auto-pompe alimentée par l'eau du canal, tout proche.

Malgré les vigoureux efforts des sauveteurs durant, hélas ! se borner à localiser le sinistre à l'habitation qui a [illegible] complètement détruite.

Les dégâts sont évalués à environ 7.000 francs, couverts par une assurance.

La gendarmerie de Roubaix a ouvert une enquête qui semble devoir attribuer le sinistre à une vengeance de rôdeur écondit.

HEM

Concert. — L'harmonie de la Citadelle organise pour le 25 janvier un concert appelé à un succès retentissant, en raison du choix des artistes appelés à se produire.

Un beau geste de l'Association Jules Ferry pour les enfants de l'école du hameau des Trois Baudets. — Dimanche, à 11 heures, le comité de l'association Jules Ferry a procédé à une distribution de bas aux élèves de l'école des garçons. Une somme de 100 fr. a ainsi été répartie entre tous les élèves de l'école. Au nom de ses camarades, l'un d'eux a récité un compliment aimable de remerciements au comité et l'a assuré que tous, par leur conduite et leur application, prouveraient leur reconnaissance à l'amicale pour ses nombreuses marques de bienveillance à l'endroit de l'école. Au nom du comité, M. Bétremieux, président de l'amicale, répondit qu'il prenait acte de cette promesse qu'il espérait qu'elle serait tenue et assure ses jeunes auditeurs que rien ne serait négligé par l'association pour les récompenser, les encourager et contribuer ainsi à la prospérité de l'école.

En terminant, le président remercia M. Payelle et son adjoint, M. Delerue, de leur dévoue ment, ainsi que les membres du comité de leur présence et du concours ardent qu'ils prêtent aux œuvres post-scolaires publiques.

Fonds de chômage. — Répartition. — Les habitants d'Hem, ayant chômé dans le courant de l'année 1913, désireux de participer à la répartition du crédit de 500 francs affecté au fonds de chômage, sont invités à déposer au greffe de la Mairie, au plus tard le jeudi 15 janvier 1914 dernier délai, un certificat signé de leur patron, attestant le nombre exact des journées chômées, fêtes et maladies exceptées.

TOUFFLERS

Etat civil. — Décès. — Marguerite Lebreck, 16 ans.

FOREST

Réception. — En raison de deuils récents, M. Masquelier, maire, ne recevra pas le jour de l'an.

FLERS

En étalant de la laine à la filature Wibaux, Reine Houllekens, 32 ans, s'est blessé à la main gauche. 12 jours de repos.

Le doigt écrasé entre deux organes de métier chez Beyer et Cie, Emile Bapanme, 65 ans, journalier, prendra 12 jours de repos.

LEERS

En soulevant un fardeau, Emile Renard, 54 ans, cureleur chez Bonnet, a contracté un lumbago. 15 jours de repos.

SAILLY

Etat civil. — Décès. — Auguste Renaux, 77 ans, au Village.

LANNOY

Chez les musiciens du canton. — Quelques personnalités du monde musical dans le canton de Lannoy se sont réunies dimanche en vue de constituer un groupement amical des musiques de canton de Lannoy, en remplacement de la Fédération existante et dont la dissolution est prochaine. Une seconde réunion aura lieu au début de 1914.

La Irande. — Les douaniers ont incarcéré à la gendarmerie de Lannoy les nommés Emile Vandestraten, 28 ans, journalier à Roubaix, et Adolphe Le Goff, 17 ans, typographe, même ville arrêtés pour fraude de 90 francs de café et d'allumettes belges.

LYS

Accident. — Endémence Nollet, 19 ans, soigneuse à la filature Routemy frères, a eu la main droite écrasée entre deux organes de son métier. 20 jours de repos.

Etat civil. — Mariage. — Entre : Oscar Fouquez, musicien ambulant, et Céline Pannier, ménagère à Lys.

BAISIEUX

Extradition. — Les gendarmes belges ont remis à leurs collègues français qui l'ont conduit à Lille, le nommé Joseph Ledoux, réclamé par le Perquet.

Par les TEMPS FROIDS ET HUMIDES adoptez comme apéritif le

BANYULS-TRILLES

QUINQUINA

et vous en ressentirez vite les effets toniques et bienfaisants

C'EST L'APERITIF D'HIVER

par excellence

recommandé par le Corps Médical aux Hommes, Dames et Enfants

DEMANDER « UN TRILLES »

et exiger l'étiquette **BANYULS TRILLES** sur la bouteille avec le mot

QUINQUINA

no.2418

Feuilleton du 30 décembre 11

Orphelins d'Alsace

par Paul BERTNAY

Le chirurgien en chef venait de terminer une nouvelle amputation et il essuyait son bistouri à son tablier blanc maintenant tout souillé de tâches rouges. Il respira bruyamment, comme pour reprendre des forces :

— Allons... à un autre...

Il s'était retourné vers la porte par où entraient les brancardiers :

— Que diable m'apportes-tous là ?

Il voyait, sur la civière, une femme jeune, belle, qui gisait les yeux fermés, pâle — comme si tout son sang avait fui par la blessure qui lui rougissait la poitrine.

— Une femme ! . Une Alsacienne !

Il venait de remarquer sa coiffure et il murmura étonné :

— Elles se battent donc aussi... maintenant !...

Ils, interrogeant les porteurs :

— Où l'avez-vous trouvée, celle-là ?

— Ma foi, monsieur le major, au beau milieu de la mêlée à deux pas d'une lisière de bois... C'était plein, par là, de morts et de débris. On a dû s'y battre plusieurs fois dans la journée.

— Elle était comme à présent, inanimée?

— Oui, monsieur le major. Au premier moment, nous avons même cru qu'elle était morte...

— Dame, maintenant encore, on hésiterait.

— C'est en la retournant ; nous avons pris doute de lui faire très mal : elle a eu comme un tressaillement au coin des yeux. Alors, nous vous l'avons amenée.

— Allons, posez-la.

Et, tout aussitôt, le docteur chercha si le pouls battait encore.

— Je ne sens rien. Voyons le cœur. On dirait bien que là il y a quelque chose. Ma foi, si elle n'est pas morte, la pauvre femme, elle n'en vaut guère mieux.

Il cherchait la blessure.

— C'est un coup de feu... en pleine poitrine... Allons, il faut lui enlever son corsage et laver sa plaie, je vais la sonder... Mettez l'orifice à découvert.

Un aide coupe les étoffes et imbibe d'eau tiède les caillots noirs qui avaient durci aux lèvres de la blessure béante.

— Voilà qui est fait, monsieur le major.

Le docteur prit sa sonde :

— Mais nous n'y sommes pas... nous n'y sommes pas... Ce n'est pas là l'orifice d'entrée du projectile. C'est le trou de sortie... Comment, vous n'avez pas vu ça tout de suite en lavant la plaie ?... Que diable avez-vous donc appris à votre Faculté ?

Et il ronchonnait :

— Voilà ce qu'on nous donne pour aides-majors !... Et si j'étais tué, c'est cet imbécile qui dirigerait l'ambulance... Et si j'étais blessé, c'est lui qui m'opérerait... Et bien ! ce serait du propre !...

Et, revenant à l'examen de la blessée :

— Il faut chercher d'un autre côté...

— Eh ! tenez, je vous le disais bien : voyez-vous, là, sous l'omoplate, cette petite ouverture par où a coulé un filet de sang ? Voilà par où la balle est entrée... Allons, vite, vite, il y en a d'autres qui attendent.

L'aide avait rapidement nettoyé et mis à jour la blessure. Le docteur prit la longue tige de métal flexible.

—Comment diable cette malheureuse peut-elle vivre encore, la poitrine traversée de part en part ?

Mais un tel aveu lui a été dans la plaie [illegible] il poussa un cri de surprise :

—Ah! que c'est curieux ! ... Voyez, la balle a frappé juste sur le [illegible] de l'omoplate... elle a dû légèrement dévier, et c'est en longeant comme un rail, le [illegible] qu'elle est allée ressortir sur le sein droit.

Et, il ajoutait dogmatiquement [illegible] au lieu d'opérer sur un champ de bataille, il eût professé à la Faculté :

Avec la pointe des ciseaux [illegible] le ; savement rétrécir imprimé [illegible] fées, on constate assez fréquemment des singularités.... Tenez, je vais recourber ma sonde et vous allez voir si je n'arrive pas au bout du trajet de la balle.

Mais ce trajet n'était pas aussi régulier que la supposait le major. La sonde n'entrait qu'avec peine, et, à un effort plus violent du médecin répondirent un tressaillement et une faible plainte de la blessée.

— Ah ! ou moins elle ressent encore la douleur... C'est toujours ça...

Il s'agissait maintenant — puisqu'il n'y avait pas d'os cassé à résquier ou à extraire — de procéder à un pansement provisoire qui put durer jusqu'au moment où la pauvre créature serait évacuée dans quelque ambulance fixe ou quelque hôpital.

— Si elle y arrive, ajoutait prudemment le chirurgien.

... Quels désordres y a-t-il dans cette poitrine labourée ?... L'épanchement, c'est vrai, est peu à craindre ; la blessure a tant donné de sang !... Mais la congestion du poumon atteint... mais la pneumonie... mais la fièvre !... le fièvre mortelle !...

Et, tout en monologuant ainsi, le docteur tamponnait de charpie les trous béants et il maintenait, le plus solidement possible, l'appareil rudimentaire qu'il avait établi.

Il releva la tête.

— C'est fini ; un autre.

[illegible] sur la table d'opérations, [illegible] on allait [illegible] un nouveau patient.

[illegible] toujours [illegible] qui avaient [illegible] du docteur, [illegible] de paille qui formaient [illegible] l'écurie de [illegible] attendaient les [illegible] plus loin, [illegible] Dorangère.

[illegible] et blanc d'ordonnance.

[illegible] qui n'avait pas repris connaissance, échappa aux lotiques de la fièvre, du traumatisme et de la soif. Et, de même qu'elle avait été portée comme une chose inerte à l'ambulance d'Héricourt, de même, inconsciente de tout ce qui s'était passé depuis trois jours, fut-elle conduite à l'ambulance centrale qui avait été installée au château de la Barotière, tout près de Dijon, par une noble femme dont le souvenir restera gravé dans le cœur de bien des victimes de cette épouvantable guerre, Mme de Morancey.

IV

C'était dans une grande orangerie où l'air et le soleil entraient à la fois par les baies monumentales de la façade vitrée.

Le long de la muraille, une dizaine de lits de fer alignaient leurs oreillers et leurs couvertures de laine blanche. De grands rideaux, contre les baies, tamisaient la trop vive lumière. Tout était là propre, confortable, presque luxueux.

Chacun de ces lits était occupé, — et, dans un coin de l'orangerie, une jeune femme dont les vêtements noirs étaient protégés par un tablier et des manches de toile blanche causait avec un jeune homme également vêtu de noir.

La jeune femme était grande et élégante. Le jeune homme paraissait souffreteux et débile.

— Eh bien, docteur, comment sont-ils, ce matin ?

— Positivement, la femme va un peu mieux ; mais l'homme est toujours bien mal.

— Vous ne redoutez cependant pas une cataclysme subite ?...

— Pour l'officier ?... Ma foi ! je ne sais que vous dire... Cet éclat d'obus qui lui a labouré le ventre l'a mis dans un état effroyable.. Non... je ne demande comment il peut résister avec une plaie de cette étendue... de cette profondeur... Le fer a coupé, arraché, mâché... C'est épouvantable !

— Quel dommage... un beau garçon...

— Tout jeune...

— Vous le croyez donc perdu ?...

— Je ne dis pas précisément cela. La nature a tant de mystérieux ressorts... Mais, voyez-vous, madame, quand les médecins parlent de la nature, c'est que, pour leur part, ils ne savent plus que faire de leur pauvre science...

— Et la femme ?

— Oh ! là, je commence à prendre espoir. J'ai trouvé moins de fièvre...

— Oui, ce matin, la peau n'est pas aussi brûlante...

— Comment a-t-elle passé la nuit ?

— Elle a encore beaucoup déliré. Toujours les mêmes mots qu'elle balbutie... deux noms de femme : Marie-Anne, Marie-Louise... et puis encore un Georges qu'elle appelle à chaque instant... Elle a dû éprouver, en moment où elle a été frappée, une terrible commotion morale.

— Et vous n'avez toujours, sur cette pauvre créature, aucun renseignement, aucune indication ?...

— Rien. A l'ambulance d'Héricourt on l'a mentionnée « inconnue trouvée sur le champ de bataille ». Dans ses poches, il y avait quelques bijoux et une certaine somme d'argent, quelques centaines de francs... Son costume est celui d'une Alsacienne... Quand elle parle, en délirant, elle a bien, en effet, l'accent de Mulhouse... Je n'en sais pas davantage.

— Je crois que vous ne serez pas longtemps avant d'en apprendre plus long. Ou je me trompe bien, ou, d'ici à ce soir, elle aura au moins quelques moments de calme et de lucidité.

— Je ne quitterai pas l'ambulance de toute la journée. Je serai donc tout de suite informée.

— Et surtout, prenez garde de fatiguer la blessée en la laissant trop parler.

— Oui, je sais, je sais...

— Et une potion calmante au besoin. Je reviendrai cet après-midi.

Le docteur sortit. Il boitait. Incapable de suivre une colonne en marche, trop débile pour affronter les fatigues de la mobilisation, il laissait cependant, lui aussi, son devoir.

Depuis le commencement de la guerre, il se dévouait aux blessés de l'ambulance de la Barotière, et sa noble femme qui avait ouvert son château aux victimes de cette effroyable guerre, et qui leur consacrait et ses jours et ses nuits, avait trouvé en lui le plus utile et le plus expérimenté des auxiliaires.

Il se nommait Philippe Raynaud. Il appartenait à une riche famille de la Bourgogne. Il était atteint d'une infirmité qui rendait la marche pénible : c'était une double cause pour passer sa vie dans l'Hospitalité.

(A suivre).